

CONSEIL MUNICIPAL

14 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 septembre sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

Voici les principales décisions:

Le conseil Municipal a donné un avis favorable au transfert de la compétence Documents d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Il est précisé que la charte liée à cette compétence (PLUI) devra insister sur la solidarité communautaire pour harmoniser le développement urbain sur l'ensemble du territoire.

Un avis favorable est également donné à l'extension des compétences de la CCHF aux domaines suivants:

- * Création et gestion d'une fourrière animale intercommunale
- * Soutien ponctuel contre la désertification médicale
- * Soutien à l'apprentissage de la natation à destination des scolaires.
- * Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (Loi GEMAPI)

Par ailleurs des compétences de la CCHF seront rendues aux communes:

- * Politique sociale et socioculturelle
- * Communications électroniques
- * Aménagement et entretien de l'espace vert du lit remblayé de la Colme
- * Actions de développement touristique

Il est également confirmé que la mise en œuvre d'une politique sociale dans le domaine de l'accueil et des loisirs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse restera compétence communautaire à la demande des communes.

Le nombre de délégués à la CCHF ainsi que leur répartition, identiques à la situation actuelle, sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des rapports d'activités 2014 de la CCHF et du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme

Concernant le Syndicat Intercommunal d'Energie de Flandre (SIECF), la modification des statuts est adoptée, ainsi que l'élargissement de son périmètre. La commune adhèrera aux compétences Electricité, gaz, télécommunications, éclairage public option B, à savoir l'investissement et la maintenance des installations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'implantation d'un accueil des enfants de 2 à 5 ans qui ne pourraient être scolarisés en classe unique, en liaison avec l'Ecole de Drincham, et ce, pour la rentrée de 2016.

Un complément d'information sera demandé aux entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre concernant l'aménagement de l'atelier communal.

Le programme de travaux de la 3ème section de waeteringues est communiqué à l'assemblée.